



**Compte-rendu de la réunion
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG du vendredi 03 juillet 2020**

Etaient présents :

- Directeur de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil en présentiel : Christian DIANOUX, Alexia GARDIN, Kossi Biova Placide LASMOTHEY, Jean-Philippe LHERNOULD, Francine MANSUY, Aurélie ROUYER, Jochen SOHNLE
- Membres du Conseil en visioconférence : Katia BLAIRON, Marielle BRUNETTE, Sandrine CLAUDEL-CECCHI, Lucie CLUZEL-METAYER, Pauline COLIN, Thierry COLIN, Jérôme GERMAIN, Sophie HARNAY, François LORMANT, Sophie NIVOIX, Sarah VAN DRIESSCHE
- Membres invités en présentiel : Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE, Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA, Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE et Julien LAPOINTE, directeur du laboratoire IFG

Etaient excusés :

- Membres du Conseil : Yamina FOURNEYRON, Anne STEVENOT
- Membres invités : Myriam DORAT-DUBAN, directrice du Pôle scientifique SJPEG et Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine

Etaient également présents en visioconférence : Daniel Joël ELANGA MENDOGO, représentant suppléant des doctorants du laboratoire BETA et Julie MANSUY, ingénieur d'études au laboratoire BETA (présente en début de séance).

Relevé des décisions (détails des discussions dans les pages suivantes) :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 février 2020

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du 07 février 2020.

2. Dossiers de dérogation de Master

Ronald NDONG : avis favorable à la majorité pour l'équivalence du diplôme du candidat avec un master français.

3. Composition de la commission pour le concours 2020 des contrats doctoraux UL

Le conseil approuve à l'unanimité la composition de la commission suivante :

Jean-Noël ORY, directeur de l'ED

Marielle BRUNETTE, représentante du laboratoire BETA

Thierry COLIN, représentant du laboratoire CEREFIGE

Francine MANSUY, représentant du laboratoire IFG
Jochen SOHNLE, représentant du laboratoire IRENEE.

4. Nombre d'encadrements par directeur de thèse

Le conseil approuve à la majorité la proposition ci-dessous : « encadrement de 7 doctorants à 100% avec un maximum de 10 doctorants en cas de co-encadrement ».

5. Procédure de prolongation administrative et/ou financière pour les doctorants sous contrat UL

Le Conseil donne délégation au directeur de l'ED SJPEG pour se prononcer sur les demandes de prolongation administrative et/ou financière des doctorants sous contrat UL, en raison du COVID-19.

A. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 07 février 2020

Le directeur de l'ED SJPEG soumet le projet de compte-rendu de la réunion du 7 février 2020 à l'approbation du Conseil.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du 07 février 2020.

B. Résultats de l'enquête sur les charges d'enseignement des DCCE et ATER - 2018/2019

Le directeur de l'ED laisse la parole à Julie Mansuy, ingénieur d'études au laboratoire BETA pour la présentation des résultats de l'enquête sur les charges d'enseignement des DCCE et ATER 2018/2019. Les résultats de l'enquête ont été au préalable transmis par mail aux membres du Conseil de l'ED SJPEG.

Julie Mansuy présente l'enquête, les données de cadrage en précisant qu'il s'agit de la 3^{ème} vague de ce type d'enquête (2014/15, 2017/18 et 2018/19) et qu'elle concerne les 2 semestres. L'enquête 2018/19 a été lancée le 7 mai 2019. Julie Mansuy précise qu'il s'agit d'heures déclarées par le doctorant concerné et donc que ce sont des estimations. 63 doctorants ATER ou contractuels UL ont été interrogés et 55 doctorants ont répondu dont 1 réponse incomplète (taux de réponse = 86%).

Une discussion s'engage au sujet des cas d'ATER ou de doctorant contractuel (DC) qui dépassent les plafonds (64h pour un DC ou 192h pour un ATER).

Le directeur de l'ED SJPEG remercie Julie Mansuy et Bruno Jeandidier pour tout ce travail réalisé dans le cadre de l'enquête.

C. Informations de la direction de l'ED

Le directeur de l'ED SJPEG remercie les membres du Conseil de leur présence, en visioconférence ou en présentiel.

Le directeur de l'ED SJPEG remercie également le Doyen de la Faculté de Droit pour le prêt de la salle des Assemblées.

➤ **Départs et nouveaux arrivants à l'ED SJPEG**

Le directeur de l'ED SJPEG tient à remercier chaleureusement Katia BLAIRON pour son investissement à ses côtés durant deux années et qui a décidé de quitter ses fonctions de directrice adjointe de l'ED SJPEG. Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'il est ravi qu'elle puisse continuer à faire partie du Conseil de l'ED SJPEG.

Le directeur de l'ED SJPEG remercie également chaleureusement Jochen SOHNLE qui a accepté les missions de directeur adjoint.

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle que les élections des représentants des doctorants au Conseil de l'ED se sont déroulées par un vote électronique du 5 juin 2020 au 11 juin 2020. Au préalable, un appel à candidature avait été lancé par mail le 27 avril avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 25 mai 2020. Suite à ce vote électronique, 4 binômes (un par laboratoire) ont été élus. Le directeur de l'ED SJPEG présente les 4 binômes au Conseil et leur souhaite la bienvenue. Les représentants du laboratoire BETA sont Sarah Van Driessche (titulaire) et Daniel Joël Elanga Mendogo (suppléant) ; les représentants du laboratoire CEREFIGE sont Pauline Colin (titulaire) et Frédéric Bonin (suppléant) ; les représentants du laboratoire IFG sont Aurélie Rouyer (titulaire) et Edma Hung Kung Sow (suppléante) et les représentants du laboratoire IRENEE sont Kossi Biova Placide Lasmothey (titulaire) et Ines Ahmed Youssouf (suppléante).

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil du départ de Myriam Doriat-Duban de son poste de directrice du Pôle scientifique SJPEG après avoir été nommée aux fonctions de Vice-président Ressources Humaines, en remplacement de Christine Roizard qui a fait valoir son droit de départ à la retraite. Le directeur de l'ED tient à remercier vivement Myriam Doriat-Duban pour sa présence et son investissement durant leur collaboration Pôle/ED mais également pour son aide dans le tuilage lors de sa prise de poste à la direction de l'ED SJPEG en 2017. Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'à ce jour, le nom du nouveau ou de la nouvelle directeur/trice du Pôle SJPEG n'est pas encore connu mais il espère qu'il pourra travailler dans les mêmes conditions, avec le même regard et la même synergie avec le/la successeur.e.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil du départ d'Imane Amelloul, actuellement gestionnaire administrative de l'ED SJPEG, qui sera remplacée par Juliette Marchal dès le 17 août 2020. Juliette Marchal sera à 50% de son temps à l'ED SJPEG pour gérer les inscriptions, réinscriptions et soutenances de thèse. Un mail sera envoyé aux doctorants, directeurs de thèse et aux laboratoires pour informer de ces changements. Le directeur de l'ED précise que Sandrine Claudel-Cecchi garde son poste de gestionnaire pédagogique. Le directeur de l'ED souhaite remercier chaleureusement Imane Amelloul pour son travail et son investissement, durant un an et demi, au profit des doctorants et directeurs de thèse de l'ED SJPEG.

➤ **Bilan des formations 2019/20 et Appel pour programme des formations 2020/21**

Le directeur de l'ED laisse la parole à Sandrine Claudel-Cecchi pour le bilan des formations 2019/20.

Sur toutes les formations validées par le Conseil au titre du programme doctoral 2019/20, une seule formation a pu avoir lieu en présentiel en octobre 2019 (formation dispensée par Katia BLAIRON) ; 5 formations ont eu lieu à distance via l'application Teams ou Zoom (les formations dispensées par Marta PEGUERA-POCH, Antoine ASTAING, Jochen SOHNLE, André MOINE et Marc DESCHAMPS). Les autres formations prévues n'ont pas pu se dérouler à distance.

L'appel à propositions pour le programme doctoral 2020/21 a été lancé fin juin 2020 ; un mail a été envoyé à ce sujet le 29 juin 2020 aux enseignants HDR, aux intervenants programmés sur l'année 2019/20 avec copie aux laboratoires.

Le directeur de l'ED précise que les propositions doivent être transmises à l'ED et aux laboratoires avant le 7 septembre 2020 en vue de l'examen des propositions lors du Conseil du

25 septembre 2020. Le directeur de l'ED ajoute que les directeurs de laboratoire peuvent étendre l'appel à propositions aux enseignants non HDR de leur laboratoire.

Parallèlement, un mail a été envoyé aux doctorants élus afin qu'ils consultent leurs collègues doctorants pour faire remonter à leur laboratoire les besoins en formations.

Le directeur de l'ED SJPEG demande au Conseil s'il accepte que les deux formations en Sciences de gestion qui n'ont pas pu avoir lieu à distance (formation dispensée par Thierry Colin et Benoît Grasser d'une part et formation coordonnée par Béatrice Siadou-Martin d'autre part), se déroulent une fois avant décembre 2020 et une 2^{ème} session au 2nd semestre. Le directeur de l'ED SJPEG précise que ces deux formations sont les seules formations dans ce domaine en 2019/20 et qu'elles étaient complètes le jour même de l'ouverture des inscriptions via ADUM. Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que le coût des 2 sessions impactera le budget 2021 de l'ED SJPEG.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Sandrine Claudel-Cecchi informe le Conseil que le bilan de chacune des formations 2019/20 qui ont eu lieu, sera envoyé par mail aux intervenants concernés avant mi-juillet 2020.

➤ **Point d'information sur le volet « international » (DrEAM, conventions de partenariat ou cotutelle finalisées ou en cours de finalisation)**

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Jochen Sohnle.

Jochen Sohnle informe le Conseil qu'une doctorante de l'ED SJPEG a obtenu le financement maximum dans le cadre du 5^{ème} appel DrEAM pour se rendre au Japon ; son dossier ayant été jugé comme le meilleur dossier reçu. Le programme DrEAM a été un succès et il devrait être reconduit. Un 6^{ème} appel sera lancé en septembre.

Jochen Sohnle informe le conseil des conventions de cotutelle en cours d'élaboration ou de signature avec l'Italie, l'Allemagne. Le processus est long et parfois compliqué compte-tenu des réglementations dans les différents pays partenaires.

➤ **Résultats du vote électronique pour le Prix de Thèse Etablissement UL**

Le directeur de l'ED SJPEG explique que, compte-tenu du délai court (11 juin 2020 = date limite de retour à la SDED) et de la tenue de la réunion du Conseil de l'ED après cette date, il a été décidé de procéder à un vote électronique.

Un mail a été envoyé aux laboratoires le 4 mai 2020 pour que les dossiers en version électronique soient transmis à l'ED au plus tard le 2 juin 2020 à 10h. Les dossiers ont ensuite été transmis par mail aux membres du Conseil l'après-midi du 2 juin 2020 pour un retour de vote par mail avant le 10 juin 2020 à 17h.

Suite au vote électronique, Pascaline MOTSCH, docteure en Droit public sous la direction de Jean-Denis Mouton, a été choisie comme lauréate du Prix de Thèse Etablissement UL 2020 pour l'ED SJPEG.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'à ce stade, la date de la cérémonie de remise des diplômes, durant laquelle traditionnellement le Prix de thèse Etablissement est remis, a été fixée au 20 novembre 2020 après-midi, sous réserve de non-dégradation de la situation sanitaire (en présentiel mais réflexion pour voir ce qui pourrait se faire « à distance »).

➤ **Lancement du Prix de Thèse Elinor ÖSTROM 2020**

Le directeur de l'ED explique qu'un mail a été envoyé aux laboratoires le 19 mai 2020 pour un retour des dossiers de candidature par mail le mardi 30 juin 2020 au plus tard (thèses soutenues entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019).

Les dossiers des 7 candidats seront transmis par mail aux membres de la commission (membres extérieurs du Conseil de l'ED, le directeur de l'ED, le directeur adjoint de l'ED et le ou la directrice du Pôle scientifique SJPEG) courant de la semaine prochaine.

Le directeur de l'ED SJPEG propose aux membres extérieurs de discuter des dossiers autour de plateaux-repas le 25 septembre 2020 à 12h pour ensuite faire valider le choix du ou de la lauréat(e) lors de la réunion du Conseil de l'ED qui aura lieu le même jour à 14h.

La remise du Prix pourrait se faire lors de la journée de rentrée de l'ED qui serait couplée avec la journée des doctorants de l'ED, journée qui n'a pas pu avoir lieu en juin en raison du contexte sanitaire. Cela va dépendre de la situation sanitaire (règles sanitaires à respecter dans les amphithéâtres) et de son évolution à la rentrée.

D. Dossiers individuels

➤ Demande de dérogation de Master - Monsieur NDONG Ronald

Discipline : Droit privé et sciences criminelles / Directeur de thèse pressenti : T. TAURAN

Laboratoire : IFG

Rapporteurs : Francine MANSUY et Jean-Philippe LHERNOULD

Le directeur de l'ED SJPEG explique que ce dossier avait déjà été examiné lors du précédent conseil mais que des compléments d'informations étaient nécessaires d'où la décision du conseil de reporter le vote sur ce dossier au conseil de ce jour.

Les compléments d'informations ont été transmis par le directeur de thèse pressenti par mail le 30 mai 2020.

Le directeur de l'ED laisse la parole à Francine Mansuy qui expose le dossier et les compléments reçus, en précisant que le diplôme obtenu par le candidat est un master professionnel.

Jean-Philippe Lhernould expose également son avis sur ce dossier.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur le contenu du Master 2 de ce candidat.

Le conseil de l'ED SJPEG vote à une courte majorité pour l'équivalence du diplôme de M. NDONG avec un master français (6 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions).

E. Modalités, documents et composition commission du Concours 2020 des contrats doctoraux UL

Le directeur de l'ED SJPEG explique qu'une réunion a eu lieu via l'application Teams avec les directeurs de laboratoire le 18 mai 2020 pour parler du calendrier du concours 2020.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que la date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 3 septembre 2020 à 12h00, que la réunion préalable pour sélectionner les candidats qui seront auditionnés aura lieu le 8 septembre 2020 après-midi et que les auditions se tiendront le jeudi 10 septembre 2020 toute la journée.

Le directeur de l'ED SJPEG s'adresse aux membres du Conseil pour la composition de la commission.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG propose Marielle Brunette pour le laboratoire BETA, Thierry Colin pour le laboratoire CEREFIGE, Francine MANSUY pour le laboratoire IFG et Jochen Sohnle pour le laboratoire IRENEE. Un des principes guidant la composition de cette commission est que, dans la mesure du possible, aucun des membres du conseil d'ED, siégeant en commission, n'ait de candidat à présenter.

Le Conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité le calendrier et la composition de la commission pour le concours 2020 des contrats doctoraux UL.

F. Nombre d'encadrements par directeur de thèse

Le directeur de l'ED SJPEG explique qu'actuellement, le plafond d'encadrement par directeur de thèse est fixé à 7 doctorants à 100% et à 14 doctorants à 50%.

La Vice-présidente à la Stratégie Doctorale souhaite une harmonisation entre les 3 Ecoles Doctorales de Sciences Humaines et Sociales (SHS) et dans la perspective de l'évaluation du HCERES.

La proposition à valider fixe le plafond à 7 individus à 100% avec 10 individus maximum si co-encadrement.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur ce sujet. Jean-Luc Herrmann estime qu'il est important de limiter le nombre d'encadrement de doctorants. Serge Garcia ajoute que, par ailleurs, les encadrants sont également sollicités pour faire partie de Comité Suivi Individuel (CSI).

Christophe Fardet estime que, si on limite trop fortement le nombre d'encadrements par directeur de thèse, certaines disciplines peuvent être « asséchées », lorsqu'il n'y a que peu de directeurs de thèse potentiels.

Katia Blairon se demande pourquoi harmoniser sachant que les conditions d'encadrement ne sont pas les mêmes au sein des SHS avec des spécificités différentes selon les disciplines.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que la relative rareté des encadrants potentiels dans certaines disciplines n'est pas propre à SJPEG mais prévaut également au sein des deux autres ED en SHS. Il rappelle que de facto, la limitation de l'encadrement du nombre de doctorants par directeur de thèse existe depuis plusieurs années dans les disciplines SJPEG (mesure d'ailleurs validée en conseil scientifique à l'époque), et que la proposition nouvelle n'impacterait que très peu l'ED SJPEG, au sens où le plafond de 7 doctorants « à temps plein » par encadrant ne serait pas modifié. La modification proposée impacterait peu les directeurs de thèse de l'ED SJPEG (à l'heure actuelle, il semble que seul un enseignant chercheur serait impacté, et aurait la possibilité de demander de dérogation au Conseil Scientifique).

Le directeur de l'ED ajoute également que le HCERES demande maintenant expressément, dans la rédaction du dossier d'auto-évaluation, de préciser quelles sont les mesures d'encadrement des doctorants qui ont été mises en place ; il a le sentiment également que multiplier par deux le plafond de doctorants par encadrant en cas de co-encadrement (soit un maximum de 14 au lieu de 7) n'est pas conforme à la réalité d'une co-direction de thèse, qui n'est guère moins chronophage. Et c'est cette seule variable qui serait impactée par la nouvelle proposition.

Par ailleurs, il mentionne que, selon la SDED, il existerait une certaine corrélation entre le nombre de doctorants par encadrant et le nombre d'abandons ; il précise cependant que dans le cas de l'ED SJPEG, il n'a pas pu, faute de temps, vérifier par lui-même ces conclusions à partir des données disponibles. A cet égard, l'intérêt d'une telle mesure pourrait être de contribuer également à empêcher que le doctorant n'abandonne sa thèse, faute de suivi dans le cas d'un encadrant ayant beaucoup de doctorants.

Jérôme Germain estime qu'il existe également d'autres leviers pour limiter les abandons, et/ou diminuer la contrainte de rareté des ressources d'encadrement dans certaines disciplines, comme l'augmentation du nombre d'HDR.

Le directeur de l'ED SJPEG atteste que le nombre d'encadrants HDR par laboratoire a augmenté durant ce contrat quinquennal, mais qu'il demeure un problème de « sous-utilisation des HDR », car certains collègues HDR n'encadrent encore aucun doctorant alors que d'autres en encadrent beaucoup. Le directeur de l'ED SJPEG saisit l'occasion pour rappeler également que l'Université de Lorraine invite les nouveaux titulaires de l'HDR ou les enseignants ayant eu une l'Autorisation à Coencadrer des Thèses (ACT), à suivre une formation à l'encadrement ; à l'heure actuelle, peu d'enseignants-chercheurs concernés rattachés à l'ED SJPEG y assistent.

Au terme de cet échange, le directeur de l'ED SJPEG demande au Conseil s'il est favorable au plafond de 7 doctorants encadrés à 100% par un même directeur de thèse, avec un maximum de 10 doctorants en cas de co-encadrements.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote à la majorité (4 abstentions et 10 voix favorables) pour cette mesure de plafonnement, qui est adoptée. Ce vote sera remonté par la SDED auprès du conseil scientifique.

G. Procédure de réinscription et demande de soutien financier complémentaire pour les doctorants sous contrat UL

Le directeur de l'ED SJPEG explique que l'information concernant la procédure de réinscription pour l'année universitaire 2020/21 a été diffusée aux directeurs de thèse, aux directeurs d'unité de recherche et aux doctorants, par les services de la Maison du Doctorat.

Le directeur de l'ED SJPEG explique qu'après échange avec la gestionnaire pédagogique et compte-tenu de la situation, seules des modifications mineures ont été apportées aux documents de réinscription qui avaient été votés par le Conseil l'an passé (à savoir les deux pages de garde du rapport d'étape et le document pour l'entretien avec le CSI).

Le directeur de l'ED SJPEG tient à rappeler que le CSI peut se faire « en tout visio » et qu'il est important de sensibiliser les doctorants à exposer les difficultés de tout ordre qu'ils ont pu rencontrer. Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, la rencontre avec le CSI est obligatoire pour autoriser la réinscription à partir de la 3^e année, même après la période que nous venons de traverser.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que certains doctorants et directeurs/trices de thèse s'inquiètent et ont alerté l'ED SJPEG sur les conséquences produites par cette crise sanitaire, et le confinement, sur l'avancement dans la thèse. Le directeur de l'ED SJPEG et le Conseil devront bien évidemment y être particulièrement attentifs. Le directeur de l'ED SJPEG insiste sur le fait que les doctorants doivent rendre compte des difficultés éventuelles rencontrées dans leur rapport d'étape, qui sera transmis notamment au CSI et que les directeurs de thèse et les directeurs de laboratoire doivent également signaler les difficultés dans leur avis.

Cependant, il a été décidé (et voté) en CLED du 04/06/20 qu'il était préférable de ne pas « banaliser » complètement la procédure de réinscription à titre dérogatoire en l'acceptant de manière automatique (c'était la position que le directeur de l'ED SJPEG a défendu), et de ne pas « donner de blanc-seing » à tous les doctorants, comme si l'année n'avait pas existé, sachant d'ailleurs que les conditions d'avancement s'avèrent différentes suivant les cas (certains doctorants ont même avancé mieux durant la période de confinement, alors que d'autres pas du tout). Il nous a semblé important d'avoir de l'information.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que c'était sans compter la communication faite par le Ministère sur la possibilité conférée aux doctorants « sous contrat avec leur établissement » de demander une prolongation exceptionnelle de leur financement eu égard à la période traversée et aux effets du confinement. Or, cette possibilité a un impact sur la procédure et le calendrier des réinscriptions. Un message a été envoyé à ce sujet aux doctorants sous contrat doctoral, ATER, contrat doctoral LUE, par les services de la Maison du Doctorat

Le directeur de l'ED SJPEG explique que les doctorants qui souhaitent faire cette demande de financement exceptionnel doivent déposer une demande motivée sur l'application ADUM, en remplissant un formulaire spécifique (en indiquant le nombre de mois de financement souhaité), avant le 10 juillet 2020. Le directeur de l'ED SJPEG précise que le Ministère n'a pas indiqué quelle enveloppe il débloquerait mais il a précisé que les avenants de prorogation de contrats devraient être signés avant que l'Etablissement connaisse le montant de l'enveloppe budgétaire qui lui sera accordée.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que cela amène l'ED SJPEG, non seulement à donner un avis motivé sur cette demande de financement complémentaire (après avis du directeur de thèse et du directeur de laboratoire) pour que la décision puisse être prise lors d'une commission ad hoc au niveau de l'Établissement qui se tiendrait le 21 ou 22 juillet mais, en parallèle, il faudra d'ores et déjà, avant la rentrée de septembre, donner un avis sur la réinscription (on imagine mal un avis positif à la demande de financement et une signature d'avenant alors que l'avis à la réinscription serait négatif).

Le directeur de l'ED SJPEG précise que cela concernerait potentiellement 335 doctorants concernés à l'UL, dont 32 doctorants de l'ED SJPEG.

L'ED SJPEG devra se prononcer sur l'avis à la réinscription parfois peut-être même sans que le doctorant ait eu le temps de voir son CSI (avant le 10 juillet 2020).

Le directeur de l'ED SJPEG explique que, compte-tenu du travail que cela représente, il a été décidé d'un commun accord en G8 : qu'exceptionnellement, tous les doctorants sous contrat en 3^e année obtiendraient a priori et automatiquement une autorisation de réinscription à titre dérogatoire pour la 4^e année (nécessité cependant de rencontrer le CSI si pas de soutenance prévue avant fin décembre 2020) et que, pour les autres (année d'inscription ultérieure à la 3^e année, notamment dans le cas des ATER dans les disciplines SJPEG), un dossier de réinscription, parfois allégé (nécessité de valider le rapport d'étape détaillé par le directeur de thèse, a minima) serait instruit.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que, pour les doctorants en situation de demande de réinscription à titre dérogatoire qui ne seraient pas concernés par cette possibilité de demande de financement complémentaire (donc ceux n'étant pas sous contrat avec l'UL), ils doivent suivre la procédure « classique » d'instruction du dossier de réinscription, en tenant compte du contexte exceptionnel.

Tous ces éléments amènent le directeur de l'ED SJPEG à demander au Conseil s'il accepte de mandater la direction de l'ED pour donner un avis motivé sur les dossiers de demande de financement complémentaires qui lui parviendront et en parallèle donner un avis sur la réinscription 2020/21 dès juillet.

Le Conseil de l'ED SJPEG donne mandat à la direction de l'ED SJPEG pour se prononcer sur les demandes de prolongation de financement et/ou de prolongation d'inscription en thèse dans le cadre de la procédure mise en place par l'UL.

Le directeur de l'ED SJPEG demande également au Conseil, eu égard à la situation particulière que nous traversons, s'il accepte de mandater la direction de l'ED pour instruire les dossiers et sélectionner ceux pour lesquels une audition devant le conseil d'ED serait nécessaire à l'automne ou pas. Le directeur de l'ED SJPEG propose « d'alléger le traitement », notamment par exemple, en n'auditionnant pas systématiquement les doctorants à temps partiel sollicitant une inscription en 6^e année, voire en 7^e année, pour lesquels ce serait une demande de 1^{ère} inscription à titre dérogatoire si le dossier le justifie.

Le Conseil de l'ED SJPEG accepte à l'unanimité de mandater la direction de l'ED pour instruire les dossiers et sélectionner ceux qui seront auditionnés devant le Conseil à l'automne.

H. Informations réglementaires faites par la direction de l'ED SJPEG

Document transmis par mail aux membres du Conseil

Un document a été transmis au préalable par mail aux membres du Conseil.

Le directeur de l'ED SJPEG présente rapidement les tableaux de ce documents (liste des dérogations de Master 2, liste des nouveaux doctorants et leur financement, liste des dérogations d'inscription, liste des transferts et liste des abandons).

Au titre de l'année 2019/20, 178 doctorants sont inscrits dont 41 nouveaux doctorants.

Le directeur de l'ED SJPEG demande au Conseil s'il y a des remarques ou questions sur ce document.

Les membres du Conseil ne font part d'aucune remarque ou question.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que dans les mois à venir, le rapport d'autoévaluation HCERES devra être rédigé, il s'appuiera pour partie sur ces informations transmises chaque année aux membres du conseil d'ED.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED clôt la réunion.